

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Résultats généraux du dénombrement de 1872

Journal de la société statistique de Paris, tome 15 (1874), p. 3-20

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1874__15__3_0

© Société de statistique de Paris, 1874, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DU DÉNOMBREMENT DE 1872.

Sous ce titre, le service de la Statistique générale de France vient de publier le 21^e volume de la seconde série de sa collection. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux l'Introduction de cet important travail.

§ 1.

POPULATION GÉNÉRALE D'APRÈS LE DÉNOMBREMENT DE 1872.

COMPARAISON DES DEUX DERNIERS DÉNOMBREMENTS.

(TABLEAU N° 1.)

Le dénombrement de la population de la France effectué par les soins des maires, au mois de mai 1872, donne un chiffre de 36,102,921 habitants.

Cette population, comprise dans 86 départements et dans la circonscription de Belfort, se subdivise ainsi qu'il suit :

Population civile.	Population domiciliée (normale ou municipale)	35,312,945	} 35,728,210
		Population comptée à part (hôpitaux, collèges, communautés religieuses, réfugiés, etc. etc.)	
Armée de terre et de mer			374,711
	Total		<u>36,102,921</u>

La population domiciliée se subdivise en :

Population agglomérée	21,865,625	} 35,312,945
Population éparse	13,447,320	

D'où il résulte que les trois cinquièmes de la population domiciliée vivent à

l'état d'agglomération, tandis que les deux cinquièmes sont disséminés dans la campagne.

Lors du dénombrement de 1866, la France comprenait 89 départements et 38,067,064 habitants ainsi répartis :

Population civile	37,751,857
Armée de terre et de mer	315,207
	38 067 064

Mais il faut observer que dans ce recensement on n'avait pas fait entrer les troupes de terre et de mer employées alors à Rome et au Mexique, et dont l'effectif était de 125,000 hommes; c'est pourquoi, en 1866, le chiffre de l'armée aurait dû être porté à 440,207 et la population générale à 38,192,064 habitants.

Par suite, la comparaison des deux dénombrements s'établit ainsi :

POPULATION.	ANNÉES		DIMINUTION	
	1866.	1872.	ABSOLUE.	P. 100.
Population civile.	37,751,857	35,728,210	2,023,647	5.36
Armée de terre et de mer.	440,207	374,711	65,496	14.88
Population totale . . .	38,192,064	36,102,921	2,089,143 ¹	5.47

D'autre part, d'après les documents fournis par le Ministère des affaires étrangères, les pertes provenant de l'annexion à l'Allemagne de territoires de l'Alsace-Lorraine correspondant à une population qui s'élevait, lors du dénombrement de 1866, à 1,597,238 habitants, la diminution totale de la population sur le territoire actuellement occupé par la France, se trouve portée à 491,905 (1.29 p. 100)².

Cette diminution a pour causes, indépendamment de la guerre, les cruelles épidémies varioliques qui ont sévi dans beaucoup de départements en 1870 et en 1871, et le déficit de naissances qui a marqué les mêmes années, par suite du ralentissement des mariages.

Le tableau suivant montre que cette diminution s'est répartie, dans une proportion inégale, il est vrai, sur presque toute la France. La population civile ne s'est accrue que dans 13 départements, elle a décréu dans tous les autres³.

1. On peut supposer que si la France n'avait pas eu à subir les désastreux événements de 1870 et 1871, la population se serait accrue comme dans la période précédente (1861-1866), c'est-à-dire de 130,650 par an, et pour six ans de 816,900.

2. Pendant que la population de la France, avec son territoire actuel, a diminué de 1.29 p. 100, la population de l'Alsace-Lorraine annexée, qui était, en 1866, de 1,597,238, n'était plus, en 1872, d'après le recensement allemand, que de 1,509,459. C'est, en six ans, une perte de 87,779 habitants, ou de 5.50 p. 100; l'émigration, principalement en France, y a contribué pour une très-forte part.

3. On ne pourra se rendre compte de la cause de ces mouvements que lorsqu'on connaîtra l'excédant des naissances et des décès constatés entre les deux dénombrements; mais le relevé de l'état civil de 1872 n'étant pas terminé, nous sommes obligés de renvoyer cette étude à notre prochaine publication.

**ACCROISSEMENTS ET DIMINUTIONS DE LA POPULATION ENTRE LES DEUX
RECENSEMENTS DE 1866 ET DE 1872.**

NOMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION CIVILE		ACCROISSEMENT		DIMINUTION	
		EN 1866.	EN 1872.	ABSOLU.	P. 100.	ABSOLU.	P. 100.
1	Ain	365,896	356,392	•	•	9,503	2.60
2	Aisne	561,620	549,094	•	•	12,526	2.23
3	Allier	375,041	388,848	13,807	3.68	•	•
4	Alpes (Basses-)	142,763	138,931	•	•	3,832	2.69
5	Alpes (Hautes-)	121,083	116,454	•	•	4,629	3.83
6	Alpes-Maritimes	196,780	196,497	•	•	283	0.14
7	Ardèche	386,860	379,484	•	•	7,376	1.91
8	Ardennes	323,628	319,730	•	•	3,898	1.20
9	Ariège	250,065	245,908	•	•	4,157	1.66
10	Aube	260,819	254,614	•	•	6,205	2.39
11	Aude	287,454	284,676	•	•	2,778	0.97
12	Aveyron	399,849	401,959	2,110	0.53	•	•
13	Bouches-du-Rhône	542,007	544,648	2,641	0.51	•	•
14	Calvados	473,638	452,398	•	•	21,240	4.48
15	Cantal	237,731	231,577	•	•	6,154	2.60
16	Charente	377,560	366,458	•	•	11,102	2.94
17	Charente-Inférieure	473,235	457,540	•	•	15,695	3.32
18	Cher	334,307	331,485	•	•	2,822	0.84
19	Corrèze	310,542	302,194	•	•	8,348	2.70
20	Corse	257,666	255,553	•	•	2,113	0.82
21	Côte-d'Or	380,710	371,812	•	•	8,898	2.34
22	Côtes-du-Nord	640,786	622,008	•	•	18,778	2.93
23	Creuse	273,685	274,123	448	0.16	•	•
24	Dordogne	501,737	479,229	•	•	22,508	4.49
25	Doubs	294,520	286,428	•	•	8,092	2.75
26	Drôme	322,530	317,471	•	•	5,059	1.57
27	Eure	393,170	376,487	•	•	16,683	4.24
28	Eure-et-Loir	289,711	281,418	•	•	8,293	2.87
29	Finistère	644,619	627,237	•	•	17,382	2.70
30	Gard	423,112	417,552	•	•	10,560	2.47
31	Garonne (Haute-)	487,892	472,026	•	•	15,866	3.25
32	Gers	294,467	283,243	•	•	11,224	3.10
33	Gironde	699,000	700,510	1,510	0.22	•	•
34	Hérault	423,575	424,449	874	0.21	•	•
35	Ille-et-Vilaine	586,974	583,218	•	•	3,756	0.64
36	Indre	276,670	275,653	•	•	1,017	0.36
37	Indre-et-Loire	322,764	313,896	•	•	8,868	2.74
38	Isère	576,920	569,602	•	•	7,318	1.27
39	Jura	297,641	286,382	•	•	11,259	3.79
40	Landes	306,620	300,370	•	•	6,250	2.03
41	Loir-et-Cher	274,010	266,458	•	•	7,552	2.75
42	Loire	535,789	547,169	11,380	2.12	•	•
43	Loire (Haute-)	312,372	307,448	•	•	4,924	1.57
44	Loire-Inférieure	597,151	600,179	3,028	0.51	•	•
45	Loiret	356,546	352,243	•	•	4,303	1.21
46	Lot	288,613	280,368	•	•	8,245	2.85
47	Lot-et-Garonne	327,298	319,778	•	•	7,520	2.30
48	Lozère	187,188	184,589	•	•	2,599	1.39
49	Maine-et-Loire	529,474	515,890	•	•	14,084	2.66
50	Manche	565,267	536,006	•	•	29,261	5.17

NUMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION CIVILE		ACCROISSEMENT		DIMINUTION	
		EN 1866.	EN 1872.	ABSOLU.	P. 100.	ABSOLUE.	P. 100.
51	Marne	382,573	386,157	3,584	0.94	„	„
52	Marne (Haute-)	258,745	249,296	„	„	9,449	3.65
53	Mayenne	367,171	349,853	„	„	17,318	4.71
54	Meurthe	423,406	365,137	„	„	500,546	57.82
55	Moselle	442,277					
56	Meuse	298,467	284,725	„	„	13,742	4.60
57	Morbihan	489,412	482,287	„	„	7,125	1.45
58	Nièvre	341,769	338,419	„	„	3,350	0.98
59	Nord	1,379,330	1,433,252	53,922	3.90	„	„
60	Oise	399,567	394,673	„	„	4,894	1.22
61	Orne	414,299	397,566	„	„	16,733	4.03
62	Pas-de-Calais	742,435	752,349	9,914	1.34	„	„
63	Puy-de-Dôme	569,834	564,076	„	„	5,758	1.01
64	Pyrénées (Basses-)	431,439	420,931	„	„	10,508	2.43
65	Pyrénées (Hautes-)	238,903	233,383	„	„	5,520	2.31
66	Pyrénées-Orientales	185,755	186,734	979	0.52	„	„
67	Rhin (Bas-)	579,457	„	„	„	579,457	100.00
68	Rhin (Haut-)	526,601	56,781	„	„	469,820	89.21
69	Rhône	664,708	657,189	„	„	7,519	1.13
70	Saône (Haute-)	316,267	301,841	„	„	14,426	4.56
71	Saône-et-Loire	598,687	596,685	„	„	2,002	0.34
72	Sarthe	462,537	445,456	„	„	17,081	3.69
73	Savoie	269,287	265,129	„	„	4,158	1.54
74	Savoie (Haute-)	272,349	271,660	„	„	689	0.25
75	Seine	2,112,296	2,167,732	55,436	2.62	„	„
76	Seine-et-Marne	350,313	336,812	„	„	13,501	3.85
77	Seine-et-Oise	522,309	518,368	„	„	3,941	0.75
78	Seine-Inférieure	790,259	785,068	„	„	5,191	0.65
79	Sèvres (Deux-)	331,736	329,163	„	„	2,573	0.77
80	Somme	570,235	554,293	„	„	15,942	2.79
81	Tarn	354,649	351,382	„	„	3,267	0.92
82	Tarn-et-Garonne	228,029	220,496	„	„	7,533	3.31
83	Var	288,049	279,465	„	„	8,584	2.98
84	Vaucluse	264,110	259,984	„	„	4,126	1.56
85	Vendée	403,343	400,896	„	„	2,447	0.61
86	Vienne	323,396	319,431	„	„	3,965	1.22
87	Vienne (Haute-)	323,735	319,862	„	„	3,873	1.19
88	Vosges	418,467	392,988	„	„	25,479	6.09
89	Yonne	371,272	362,409	„	„	8,863	2.39
	Totaux	37,751,857	35,728,210	159,628	„	2,183,275	„

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

POPULATION.	POPULATION		DIMINUTION	
	EN 1866.	EN 1872.	TOTALE.	P. 100.
Population civile	37,751,857	35,728,210	2,023,647	5.36
Armée de terre et de mer	440,207	374,711	65,496	14.88
Totaux	38,192,064	36,102,921	2,089,143	5.47
A déduire : la population de l'Alsace-Lorraine			1,597,238	„
Diminution de la France entière			491,905	1.29

Pendant que la population de la France entière a diminué, les villes de plus de 10,000 âmes, prises dans leur ensemble, ont acquis au contraire un accroissement marqué. Nous en avons le mouvement dans le tableau ci-dessous :

**MODE D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DANS LES VILLES
DE PLUS DE 10,000 AMES.**

VILLES.	NOMBRE des VILLES de chaque caté- gorie en 1872.	RECENSEMENT DE 1866.					RECENSEMENT DE 1872.				
		POPULATION MUNICIPALE			POPULA- TION comptée à part.	POPULATION TOTALE.	POPULATION MUNICIPALE			POPULA- TION comptée à part.	POPULATION TOTALE.
		agglomé- rée.	éparse.	TOTALE.			agglomé- rée.	éparse.	TOTALE.		
De 10,000 à 15,000 âmes.	85	673,462	251,052	924,514	68,863	992,877	710,771	245,513	956,284	79,146	1,035,430
De 15,001 à 20,000. . .	31	439,124	48,603	487,727	44,926	532,653	452,600	39,759	491,359	50,161	541,520
De 20,001 à 30,000 . . .	31	581,283	66,609	647,892	62,315	710,207	591,074	68,563	659,637	79,597	739,234
De 30,001 à 40,000 . .	12	334,142	24,733	358,875	46,806	405,681	350,595	21,974	372,569	45,007	417,576
De 40,001 à 50,000. . .	8	283,545	31,738	315,283	27,961	343,244	284,785	38,560	323,345	35,146	358,491
De 50,001 à 100,000 . .	14	669,474	70,795	740,269	95,576	835,845	736,099	49,276	785,375	101,381	886,756
De 100,001 à 200,000 . .	6	701,100	35,005	736,105	49,068	785,173	707,175	49,697	756,872	51,953	808,825
Marseille.	1	271,218	15,063	286,281	13,850	300,131	218,763	76,931	295,694	17,170	312,864
Lyon	1	282,259	18,502	300,761	23,193	323,954	279,785	21,522	301,307	22,110	323,417
Paris	1	1,779,436	•	1,779,436	45,838	1,825,274	1,790,250	•	1,790,250	52,542	1,842,792
Totaux	190	6,015,043	562,100	6,577,143	477,896	7,055,039	6,130,897	610,795	6,741,692	534,213	7,275,905

L'augmentation a porté sur toutes les catégories de la population, mais dans des mesures diverses :

DÉSIGNATION DE LA POPULATION.	ACCROISSEMENT		
	ABSOLU.	P. 100.	
Population municipale {	agglomérée	115,854	1.92
	éparse	48,695	8.66
Total	164,549	2.52	
Population comptée à part	56,317	11.78	
Population totale	220,866	3.13	

L'accroissement le plus considérable est celui de la portion de la population comptée à part; mais il ne faut pas oublier qu'en 1866 les garnisons, qui en formaient une grande partie, avaient été réduites au plus faible effectif possible.

La population agglomérée a peu augmenté, mais la population éparse s'est accrue dans une forte proportion. C'est un fait déjà connu que les banlieues des villes s'accroissent aux dépens de leur centre, un grand nombre de personnes allant chercher une vie moins coûteuse en dehors des limites de l'octroi.

§ 2.

POPULATION SPÉCIFIQUE.

HABITANTS PAR KILOMÈTRE CARRÉ.

(TABLEAU N° 1.)

Par suite des derniers traités, la France ayant perdu 14,474 kilomètres carrés 66 hectares, sa superficie actuelle a été réduite à 528,576 kilomètres carrés 75 hectares, et le nombre moyen des habitants par kilomètre carré n'est plus que de 68.30; il était de 70.10 en 1866.

Le tableau suivant indique la population spécifique de chaque département, ainsi que le rapport de ce nombre à la population spécifique d'un département moyen.

N°s d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION SPÉCIFIQUE		N°s d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION SPÉCIFIQUE	
		Nombre d'habitants par kilomètre carré.	par département (la moyenne étant 1).			Nombre d'habitants par kilomètre carré.	par département (la moyenne étant 1).
1	Seine	4.669.00	68,360	28	Isère	69.46	1,017
2	Nord	254.85	3,731	29	Hérault	69.36	1,015
3	Rhône	240.30	3,517	30	Ardèche	68.81	1,007
4	Seine-Inférieure	130.95	1,917	31	Charente-Inférieure	68.22	999
5	Loire	115.68	1,694	32	Mayenne	67.81	993
6	Pas-de-Calais	115.23	1,687	33	Oise	67.77	992
7	Bouches-du-Rhône	108.70	1,591	34	Vosges	66.87	979
8	Seine-et-Oise	103.54	1,516	35	Eure	63.43	929
9	Finistère	95.66	1,401	36	Savoie (Haute-)	63.24	926
10	Rhin (Haut-) [Belfort]	93.88	1,374	37	Ain	62.65	917
11	Manche	93.58	1,370	38	Loire (Haute-)	62.21	911
12	Somme	90.41	1,324	39	Charente	61.85	906
13	Côtes-du-Nord	90.38	1,323	40	Tarn	61.43	900
14	Ille-et-Vilaine	87.65	2,283	41	Ardennes	61.19	896
15	Loire-Inférieure	87.60	1,283	42	Vendée	59.89	877
16	Calvados	82.84	1,204	43	Lot-et-Garonne	59.64	873
17	Garonne (Haute-)	76.21	1,116	44	Tarn-et-Garonne	59.57	872
18	Aisne	75.14	1,100	45	Seine-et-Marne	59.53	872
19	Vaucluse	74.26	1,087	46	Vienne (Haute-)	58.45	856
20	Maine-et-Loire	72.81	1,066	47	Jura	57.59	843
21	Gironde	72.40	1,060	48	Saône (Haute-)	56.76	831
22	Morbihan	72.14	1,056	49	Orne	56.11	822
23	Gard	71.99	1,054	50	Pyrénées (Basses-)	55.98	820
24	Sarthe	71.95	1,053	51	Doubs	55.72	816
25	Puy-de-Dôme	71.25	1,043	52	Deux-Sèvres	55.21	808
26	Saône-et-Loire	69.97	1,024	53	Lot	53.99	790
27	Meurthe-et-Moselle	69.63	1,019	54	Allier	53.47	770

N ^{os} d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION SPÉCIFIQUE		N ^{os} d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION SPÉCIFIQUE	
		Nombre d'habitants par kilomètre carré.	par département (la moyenne étant 1).			Nombre d'habitants par kilomètre carré.	par département (la moyenne étant 1).
55	Dordogne	52.39	765	73	Vienne	46.00	673
56	Loiret	52.14	703	74	Meuse	45.72	669
57	Pyrénées (Hautes-) . . .	51.92	760	75	Gers	45.34	664
58	Indre-et-Loire	51.86	759	76	Aude	45.29	663
59	Alpes-Maritimes	51.85	759	77	Côte-d'Or	43.75	636
60	Corrèze	51.61	756	78	Aube	42.61	624
61	Ariège	50.53	737	79	Loir-et-Cher	42.33	620
62	Nièvre	49.87	730	80	Indre	40.78	598
63	Creuse	49.33	722	81	Marne (Haute-)	40.39	591
64	Drôme	49.13	719	82	Cantal	40.39	591
65	Yonne	48.95	717	83	Landes	32.24	472
66	Var	48.29	707	84	Corse	29.55	453
67	Eure-et-Loir	48.11	704	85	Lozère	26.15	383
68	Marne	47.21	691	86	Alpes (Hautes-)	21.27	311
69	Cher	46.59	682	87	Alpes (Basses-)	20.04	283
70	Pyrénées-Orientales . . .	46.54	681				
71	Savoie	46.53	681				
72	Aveyron	46.03	674				
					Moyenne	68.30	1,000

Ajoutons que, lorsqu'on compare à trente ans d'intervalle les départements où la population est le plus dense à ceux où elle l'est le moins, on constate qu'elle a augmenté dans les premiers et a diminué ou est restée stationnaire dans les autres.

§ 3.

POPULATION URBAINE ET RURALE.

(TABLEAU N^o 1.)

On est convenu de considérer comme *urbaine* la population *totale* de toutes les communes qui ont plus de 2,000 habitants *agglomérés*, distraction faite des populations flottantes. On donne le nom de *rurale* à la population totale des autres communes.

Si on applique cette définition aux résultats du recensement de 1872, on voit que la population urbaine est de 11,214,017 habitants et la population rurale de 24,888,904.

En dehors de l'augmentation produite par l'excédant des naissances sur les décès, la population urbaine peut s'accroître de deux manières :

1^o Par l'émigration effective des populations rurales vers les villes ;

2^o Par le passage d'un certain nombre de communes rurales dont la population s'est accrue dans la catégorie des villes.

Cette dernière cause de l'accroissement de l'élément urbain ne permet pas de distinguer très-nettement dans quelle mesure les agglomérations urbaines s'accroissent réellement aux dépens de l'élément rural.

Quoi qu'il en soit, la proportion de la population urbaine n'a cessé de grandir à chaque recensement, ainsi que le montre le résumé ci-dessous qui comprend les résultats des six derniers dénombremens; nos récentes pertes territoriales n'ont point arrêté ce mouvement.

POPULATION.	ANNÉES					
	1846.	1851.	1856.	1861.	1866.	1872.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Urbaine	24.42	25.52	27.31	28.86	30.46	31.06
Rurale	75.58	74.28	72.69	71.14	69.54	68.94

Le tableau suivant indique la proportion de ces deux catégories de population dans chaque département :

N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION		N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION	
		URBAINE.	RURALE.			URBAINE.	RURALE.
1	Seine	98.41	1.59	28	Loiret	24.96	75.04
2	Bouches-du-Rhône.	80.35	19.65	29	Aude	24.95	75.05
3	Rhône	62.68	37.32	30	Charente-Inférieure	24.59	75.41
4	Nord	56.72	43.28	31	Cher	24.34	75.66
5	Var	56.48	43.52	32	Calvados	24.28	75.72
6	Hérault	53.95	46.05	33	Aube	24.26	75.94
7	Alpes-Maritimes . .	50.66	49.34	34	Doubs	24.18	75.82
8	Vaucluse	48.08	51.92	35	Côte-d'Or	23.63	76.37
9	Gard	47.21	52.79	36	Indre-et-Loire . . .	22.14	77.86
10	Seine-Inférieure . .	45.59	54.41	37	Allier	22.07	77.93
11	Loire	42.47	57.53	38	Aisne	21.87	78.13
12	Gironde	40.06	59.94	39	Maine-et-Loire . .	21.83	78.17
13	Pyrénées-Orient. .	37.64	62.36	40	Finistère	21.73	78.27
14	Ain	37.31	62.69	41	Lot-et-Garonne . .	21.35	78.65
15	Seine-et-Oise . . .	35.64	64.36	42	Puy-de-Dôme . . .	21.06	78.94
16	Marne	35.06	64.94	43	Seine-et-Marne . .	20.91	79.09
17	Garonne (Haute-) .	35.02	64.98	44	Nièvre	20.90	79.10
18	Pas-de-Calais . . .	31.58	68.42	45	Pyrénées (Basses-).	20.81	79.19
19	Loire-Inférieure . .	28.92	71.08	46	Ille-et-Vilaine . . .	20.69	79.31
20	Meurthe-et-Moselle.	27.24	72.76	47	Manche	20.64	79.36
21	Rhin (Haut-)(Belf.).	27.04	72.96	48	Saône-et-Loire . .	20.52	79.48
22	Drôme	26.79	73.21	49	Corse	20.48	79.52
23	Tarn	26.79	73.21	50	Loir-et-Cher	20.41	79.59
24	Vienne (Haute-) . .	26.76	73.24	51	Ardennes	20.27	79.73
25	Tarn-et-Garonne . .	26.27	73.73	52	Jura	19.91	80.09
26	Somme	25.10	74.90	53	Sarthe	19.80	80.40
27	Indre	24.98	75.02	54	Oise	19.58	80.42

Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION		Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION	
		URBAINE.	RURALE.			URBAINE.	RURALE.
55	Vosges.	19.51	80.49	72	Eure-et-Loir	15.43	84.57
56	Vienne	18.74	81.26	73	Ariège.	15.17	84.83
57	Aveyron	18.64	81.36	74	Saône (Haute-) . . .	13.32	86.68
58	Marne (Haute-) . .	18.62	81.38	75	Sèvres (Deux-) . . .	12.61	87.39
59	Isère	18.52	81.48	76	Corrèze	12.38	87.62
60	Gers	18.16	81.84	77	Lot	12.29	87.71
61	Eure.	17.84	82.16	78	Vendée	12.00	88.00
62	Mayenne	17.31	82.69	79	Savoie	11.51	88.49
63	Morbihan	17.26	82.74	80	Lozère	10.86	89.14
64	Loire (Haute-) . .	17.03	82.97	81	Alpes (Hautes-) . .	10.66	89.34
65	Pyrénées (Hautes-)	16.83	83.17	82	Dordogne.	10.53	89.47
66	Alpes (Basses-) . .	16.74	83.26	83	Cantal	9.57	90.43
67	Charente	16.51	83.49	84	Creuse.	9.57	90.43
68	Yonne	16.43	83.52	85	Landes	9.16	90.84
69	Orne	16.35	83.65	86	Côtes-du-Nord . . .	8.40	91.58
70	Meuse	16.26	83.74	87	Savoie (Haute-) . .	7.69	92.31
71	Ardèche	15.81	84.19				

Nous avons vu plus haut dans quelle proportion a augmenté la population des villes; les campagnes seules ont subi la dépopulation constatée entre les deux derniers dénombrements.

§ 4.

MÉNAGES. — MAISONS.

(TABLEAU N° 2.)

Par *ménages* on entend, en matière de recensement, non pas les *familles*, mais les individus, mariés ou non, avec ou sans enfants, occupant un logement distinct. Le nombre des ménages ainsi définis était, en 1872, de 9,525,717. Ces ménages correspondent à la population domiciliée proprement dite, qui est, comme on l'a vu, de 35,312,945 individus. Un ménage comprend donc en moyenne 3.71 personnes.

Malgré les restrictions qui viennent d'être apportées à la définition du mot *ménage*, il existe une si grande analogie entre les ménages et les familles que le nombre d'individus par ménage est, presque partout, en rapport avec la fécondité des mariages; aussi c'est dans les départements où cette fécondité est faible que le nombre des individus par ménage est le moins élevé : citons comme exemple la Seine, l'Eure, l'Aube, la Manche, le Calvados, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, etc., qui donnent à la fois le moins d'enfants par mariage et le moins

d'habitants par ménage. En sens inverse, c'est en Bretagne, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et dans la plupart des pays du Centre qu'on trouve à la fois les ménages les plus nombreux et les mariages les plus féconds.

HABITANTS DOMICILIÉS PAR MÉNAGE.

N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'individus par ménage.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'individus par ménage.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'individus par ménage.
1	Finistère	5.06	30	Doubs	4.05	59	Loiret	3.51
2	Landes	4.76	31	Garonne (Haute-) . .	4.04	60	Vosges	3.51
3	Côtes-du-Nord	4.59	32	Dordogne	4.01	61	Lot-et-Garonne . . .	3.46
4	Loire	4.57	33	Cher	3.98	62	Somme	3.43
5	Corrèze	4.53	34	Aude	3.93	63	Gironde	3.41
6	Creuse	4.41	35	Saône-et-Loire	3.93	64	Ardennes	3.40
7	Vienne (Haute-)	4.41	36	Ille-et-Vilaine	3.92	65	Manche	3.39
8	Morbihan	4.38	37	Nièvre	3.83	66	Seine-Inférieure . .	3.36
9	Loire (Haute-)	4.38	38	Bouches-du-Rhône . .	3.82	67	Charente-Inférieure.	3.34
10	Indre	4.37	39	Gers	3.80	68	Orne	3.31
11	Corse	4.35	40	Mayenne	3.80	69	Aisne	3.27
12	Savoie (Haute-)	4.34	41	Pyrénées-Orientales.	3.74	70	Sarthe	3.25
13	Savoie	4.29	42	Sèvres (Deux-)	3.71	71	Yonne	3.24
14	Cantal	4.28	43	Ain	3.68	72	Loir-et-Cher	3.22
15	Rhin(Haut-)(Belfort).	4.24	44	Alpes-Maritimes . . .	3.66	73	Marne	3.21
16	Ariège	4.21	45	Isère	3.64	74	Var	3.19
17	Drôme	4.21	46	Puy-de-Dôme	3.62	75	Marne (Haute-) . . .	3.19
18	Nord	4.20	47	Vienne	3.61	76	Eure-et-Loir	3.19
19	Pyrénées (Basses-) . .	4.20	48	Alpes (Basses-)	3.59	77	Côte-d'Or	3.18
20	Alpes (Hautes-)	4.20	49	Lot	3.59	78	Seine-et-Marne . . .	3.17
21	Loire-Inférieure	4.18	50	Rhône	3.59	79	Meuse	3.17
22	Allier	4.14	51	Vaucluse	3.59	80	Indre-et-Loire	3.15
23	Lozère	4.14	52	Tarn-et-Garonne . . .	3.58	81	Seine-et-Oise	3.13
24	Ardèche	4.13	53	Hérault	3.55	82	Calvados	3.12
25	Aveyron	4.13	54	Maine-et-Loire	3.55	83	Oise	3.10
26	Tarn	4.13	55	Saône (Haute-)	3.55	84	Eure	3.09
27	Vendée	4.12	56	Charente	3.54	85	Meurthe-et-Moselle .	3.01
28	Pas-de-Calais	4.08	57	Jura	3.54	86	Aube	2.04
29	Pyrénées (Hautes-) . .	4.07	58	Gard	3.51	87	Seine	2.74

Sous le titre de *maisons*, les agents de recensement n'ont dû comprendre que les constructions destinées à l'habitation, à l'exclusion des ateliers, magasins, hangars, etc. Le total des maisons comprend 35,867 édifices publics consacrés aux besoins généraux¹ et 7,704,913 maisons proprement dites. Ces dernières se subdivisent ainsi :

Maisons habitées.	7,409,614
Maisons inhabitées.	254,391
Maisons en construction.	40,908
Total.	7,704,913

¹ Les établissements publics occupent de plus, en totalité ou en partie, 80,814 maisons particulières.

Il y a, en moyenne, 14.47 maisons par kilomètre carré; les maisons habitées contiennent en moyenne 1.24 ménage et 4.68 habitants.

Nous donnons ci-dessous le tableau des départements classés suivant le nombre des ménages par maison habitée.

NOMBRE DE MÉNAGES PAR MAISON.

N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE de ménages par maison.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE de ménages par maison.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE de ménages par maison.
1	Seine	7.95	30	Loir-et-Cher	1.23	59	Vaucluse	1.14
2	Rhône	2.25	31	Ain	1.22	60	Corrèze	1.13
3	Corse	1.70	32	Finistère	1.22	61	Orne	1.13
4	Bouches-du-Rhône	1.66	33	Ille-et-Vilaine	1.21	62	Vienne	1.13
5	Alpes-Maritimes	1.58	34	Isère	1.21	63	Charente-Inférieure	1.12
6	Doubs	1.55	35	Maine-et-Loire	1.21	64	Lozère	1.12
7	Hérault	1.52	36	Saône-et-Loire	1.21	65	Eure	1.11
8	Var	1.52	37	Seine-et-Marne	1.21	66	Loire (Haute-)	1.11
9	Gard	1.47	38	Morbihan	1.20	67	Alpes (Hautes-)	1.10
10	Seine-et-Oise	1.46	39	Savoie (Haute-)	1.20	68	Ariège	1.10
11	Meurthe-et-Moselle	1.44	40	Ardèche	1.19	69	Creuse	1.10
12	Jura	1.43	41	Pyrénées (Hautes-)	1.19	70	Lot-et-Garonne	1.10
13	Loire	1.42	42	Saône (Haute-)	1.19	71	Manche	1.10
14	Rhin(Haut-)(Belfort)	1.42	43	Alpes (Basses-)	1.18	72	Puy-de-Dôme	1.10
15	Seine-Inférieure	1.39	44	Calvados	1.18	73	Charente	1.09
16	Marne	1.35	45	Cher	1.18	74	Somme	1.09
17	Gironde	1.34	46	Indre-et-Loire	1.18	75	Tarn-et-Garonne	1.09
18	Aube	1.33	47	Meuse	1.18	76	Aude	1.08
19	Loire-Inférieure	1.32	48	Aveyron	1.17	77	Lot	1.08
20	Vosges	1.32	49	Niévré	1.17	78	Tarn	1.08
21	Ardennes	1.30	50	Oise	1.17	79	Vendée	1.08
22	Vienne (Haute-)	1.30	51	Savoie	1.17	80	Sarthe	1.07
23	Aisne	1.29	52	Yonne	1.17	81	Sèvres (Deux-)	1.07
24	Loiret	1.29	53	Cantal	1.16	82	Gerz	1.05
25	Garonne (Haute-)	1.28	54	Eure-et-Loir	1.15	83	Marne (Haute-)	1.05
26	Côte-d'Or	1.27	55	Mayenne	1.15	84	Dordogne	1.03
27	Pyrénées (Basses-)	1.27	56	Pas-de-Calais	1.15	85	Drôme	1.03
28	Allier	1.23	57	Landes	1.14	86	Côtes-du-Nord	1.00
29	Nord	1.23	58	Pyrénées-Orientales	1.14	87	Indre	1.00

On voit qu'en général chaque maison ne renferme guère qu'un ménage ou deux au plus; il n'y a réellement un grand nombre de ménages par maison que dans la Seine, le Rhône et quelques départements du Midi. Ces départements sont également ceux où les maisons ont le plus grand nombre d'étages. A cet égard, le département de la Seine occupe le premier rang.

§ 5.

POPULATION SELON L'ORIGINE ET LA NATIONALITÉ.

(TABLEAU N° 3.)

A ce double point de vue, la population de la France se subdivise ainsi qu'il suit :

Français	}	Nés dans le département où ils ont été recensés	30,676,943	}	35,362,253	97.97 p. 100
		Nés dans d'autres départements	4,543,764			
		Alsaciens - Lorrains résidant en France ayant opté pour la nationalité française	126,243			
		Étrangers naturalisés français	15,303			
Étrangers résidant en France			730,844			2.08 —
Total			36,093,097			100 » —

Non compris 9,824 individus non recensés pour absence ou autre cause.

En 1851, la proportion des étrangers n'était que de 1.06; elle était de 1.33 en 1861 et enfin de 1.67 en 1866. Elle n'a donc cessé de s'accroître; il est vrai qu'en 1872 nous sommes obligés de regarder comme étrangers les Alsaciens-Lorrains, au nombre de 64,808, qui n'avaient pas opté pour la France au moment du recensement¹.

1. D'après un document officiel allemand, le nombre des Alsaciens-Lorrains, résidant sur le territoire annexé et ayant opté pour la nationalité française, se répartit comme il suit :

Haute-Alsace	91,962	}	soit 159,791 options dont 110,643 ont été annulées.
Basse-Alsace	39,190		
Lorraine	28,639		

Ajoutons que, d'après un état qui nous a été communiqué par le Ministère de la justice, le nombre des options reçues par ce ministère, s'élevait, au 1^{er} octobre 1872, à 379,890. — Ces options ne comprennent pas celles qui ont eu lieu dans la partie allemande de l'Alsace-Lorraine et dans les provinces de l'Allemagne du Nord.

Par nationalité, les étrangers se sont ainsi répartis en 1866 et en 1872 :

NATIONALITÉS.	ANNÉES		AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	1866.	1872.		
Alsaciens-Lorrains	,	64,808	64,808	,
Allemands		39,361	,	62,129
Austro-Hongrois	106,606	5,116	,	
Anglais	39,856	26,003	,	3,853
Américains	7,223	6,859	,	364
Belges	275,888	347,568	71,670	,
Hollandais	16,058	17,077	1,019	,
Italiens	99,624	112,579	12,955	,
Espagnols	32,650	52,954	20,304	,
Suisses	42,270	42,824	554	,
Russes	2,222	1,962	,	260
Polonais	9,822	7,328	,	2,494
Suédois, Norvégiens, Danois	1,226	1,068	,	158
Turcs, Grecs, Valaques	1,654	1,173	,	481
Asiatiques	,	311	311	,
Autres étrangers	10,276	3,843	,	6,433
Nationalités inconnues	12,541	9,824	,	2,717
Totaux	655,036	740,668	171,631	85,999
	Augmentation		85,632	

La plus forte diminution a porté sur les Allemands, mais cette diminution a été compensée, et au delà, par l'augmentation du nombre des Belges, des Italiens et des Espagnols.

Nous avons vu que sur une population de 36,102,921 habitants, 30,676,943 ont été recensés dans leur lieu d'origine. Il en résulte que sur 100 habitants, il y en a en moyenne 85 qui sont nés dans les départements où on les a recensés, et 15 sont venus des départements voisins ou de l'étranger. Cette proportion varie considérablement selon les départements, ainsi que le montre le tableau suivant :

PROPORTION P. 100 DES HABITANTS.

Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NÉS	VENUS	Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NÉS	VENUS
		dans le DÉPARTEMENT.	du DEHORS.			dans le DÉPARTEMENT.	du DEHORS.
1	Seine	36.03	63.97	9	Rhin (Haut-) [Belfort] .	30.11	19.89
2	Seine-et-Oise	63.50	36.50	10	Meurthe-et-Moselle . .	30.29	19.71
3	Rhône	69.55	30.45	11	Oise	32.96	17.04
4	Bouches-du-Rhône . . .	70.28	29.72	12	Gard	33.07	16.93
5	Gironde	77.35	22.65	13	Ardennes	34.57	15.43
6	Nord	78.11	21.89	14	Eure	34.74	15.26
7	Var	78.18	21.82	15	Alpes-Maritimes	35.40	14.60
8	Seine-et-Marne	79.52	20.48	16	Loire	35.74	14.26

N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NÉS dans le DÉPARTEMENT.	VENUS du DEHORS.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NÉS dans le DÉPARTEMENT.	VENUS du DEHORS.
17	Seine-Inférieure	85.75	14.25	53	Pas-de-Calais	91.18	8.82
18	Indre-et-Loire.	85.82	14.18	54	Pyrénées (Basses-) . . .	91.24	8.76
19	Loiret	85.92	14.08	55	Saône-et-Loire	91.29	8.71
20	Loir-et-Cher	86.29	13.71	56	Alpes (Hautes-)	91.63	8.37
21	Hérault.	86.70	13.30	57	Vosges	91.66	8.34
22	Aube	86.71	13.29	58	Indre	91.89	8.11
23	Calvados	86.76	13.24	59	Somme	91.91	8.09
24	Côte-d'Or	87.15	12.85	60	Charente-Inférieure . . .	91.92	8.08
25	Eure-et-Loir	88.25	12.75	61	Tarn-et-Garonne	92.00	8.00
26	Marne (Haute-)	87.37	12.63	62	Ille-et-Vilaine	92.08	7.92
27	Vaucluse.	87.39	12.61	63	Saône (Haute-)	92.11	7.89
28	Ain	87.39	12.01	64	Vienne (Haute-)	92.31	7.69
29	Drôme	88.05	11.95	65	Sèvres (Deux-)	92.36	7.64
30	Doubs	88.37	11.63	66	Savoie	92.79	7.21
31	Aisne	88.55	11.45	67	Isère	92.83	7.17
32	Allier	89.09	10.91	68	Finistère	93.14	6.86
33	Meuse	89.11	10.89	69	Pyrénées (Hautes-) . . .	93.88	6.12
34	Maine-et-Loire	89.42	10.58	70	Ardèche	93.95	6.05
35	Garonne (Haute-)	89.50	10.50	71	Cantal	94.00	6.00
36	Yonne	89.53	10.47	72	Savoie (Haute-)	94.08	5.92
37	Lot-et-Garonne	89.70	10.30	73	Morbihan	94.34	5.66
38	Charente	89.85	10.15	74	Creuse	94.63	5.37
39	Nièvre	90.04	9.96	75	Corse	94.70	5.30
40	Jura	90.15	9.85	76	Loire (Haute-)	94.72	5.28
41	Vienne	90.15	9.85	77	Vendée	95.07	4.93
42	Orne	90.18	9.82	78	Aveyron	95.47	4.53
43	Cher	90.25	9.75	79	Lot	95.77	4.23
44	Manche	90.31	9.69	80	Dordogne	95.84	4.16
45	Loire-Inférieure	90.50	9.50	81	Landes	95.95	4.05
46	Alpes (Basses-)	90.96	9.04	82	Tarn	95.95	4.05
47	Sarthe	90.96	9.04	83	Ariège	96.06	3.94
48	Gers	91.03	8.97	84	Puy-de-Dôme	96.17	3.83
49	Mayenne	91.07	8.93	85	Lozère	96.32	3.68
50	Pyrénées-Orientales . . .	91.08	8.92	86	Corrèze	96.70	3.30
51	Marne	91.13	8.87	87	Côtes-du-Nord	97.72	2.28
52	Aude	91.16	8.84		Moyenne générale	84.97	15.03

Le département de la Seine est le seul qui renferme une population d'origine étrangère supérieure à la population indigène ; pour 36 individus nés dans le département, 64 viennent du dehors. Si le département de Seine-et-Oise vient immédiatement après, la cause en doit être attribuée à l'effectif considérable de l'armée qui l'occupe. Les départements qui suivent celui de Seine-et-Oise sont le siège d'une immigration assez considérable, mais on compte plus de 72 départements sur 87 où la proportion de l'élément étranger ne varie que de 15 à 2 p. 100.

§ 6.

POPULATION SELON LES CULTES.

(TABLEAU N° 4.)

En 1872, la répartition des cultes s'est opérée comme il suit; nous la rapprochons de celle de 1866 :

DÉSIGNATION DES CULTES.	NOMBRE.	RAPPORTS P. 100.	
		1872.	1866.
Catholiques	35,987,703	96.02	97.48
Protestants. . .	590,757	1.60	2.23
Calvinistes 467,531			
Luthériens 80,117			
Autres cultes protestants 33,109			
Israélites	49,439	0.14	0.23
Autres cultes non chrétiens	3,071	0.01	0.06
Individus qui ont déclaré ne suivre aucun culte, ou dont le culte n'a pu être constaté	32,951	0.23	
Totaux.	36,102,921	100.00	

La séparation de l'Alsace-Lorraine a eu pour effet de diminuer considérablement la proportion des protestants et des israélites français.

§ 7.

POPULATION CLASSÉE D'APRÈS LE DEGRÉ D'INSTRUCTION.

(TABLEAU N° 5.)

C'est en 1866 que la population de la France a été recensée pour la première fois au point de vue de l'instruction élémentaire. Malgré la difficulté que l'Administration a trouvé à obtenir sur ce point des déclarations individuelles exactes, on n'a pas hésité à continuer l'essai.

Pour rendre cette statistique moins imparfaite, on a divisé la population en trois groupes correspondant à trois périodes de la vie : 1° les enfants de moins de 6 ans, qui sont présumés ne savoir ni lire ni écrire ; 2° les enfants et jeunes gens de 6 à 20 ans, période pendant laquelle on reçoit l'instruction à tous les degrés ; 3° les personnes âgées de plus de 20 ans, qu'on peut considérer comme ayant achevé leur instruction.

Les résultats généraux de ce recensement spécial sont résumés dans le tableau ci-dessous :

POPULATION SELON LE DEGRÉ D'INSTRUCTION.

AGES.	NOMBRES ABSOLUS.				
	Ne sachant NI LIRE NI ÉCRIRE.	Sachant LIRE SEULEMENT.	Sachant LIRE ET ÉCRIRE.	Dont ON N'A PU VÉRIFIER l'instruction.	TOTAL ÉGAL A LA POPULATION.
De 0 à 6 ans	3,540,101	292,348	151,595	38,042	4,022,086
De 6 à 20 ans.	2,082,338	1,175,125	5,458,097	70,721	8,786,281
20 ans et au-dessus . .	7,702,362	2,305,180	13,073,057	214,005	23,294,554
Totaux	13,324,801	3,772,603	18,682,749	3227,68	36,102,921

En faisant abstraction des individus dont on n'a pas pu vérifier l'instruction, on tire des nombres qui précèdent les rapports suivants :

DEGRÉS D'INSTRUCTION.	ENFANTS DE 0 A 6 ANS.	JEUNES GENS DE 6 A 20 ANS.	POPULATION au-dessus DE 20 ANS.	MOYENNE des DEUX DERNIÈRES catégories.
Ne sachant ni lire ni écrire	88.85	23.89	33.37	30.77
Sachant lire seulement	7.33	13.48	9.99	10.94
Sachant lire et écrire	3.82	62.63	56.64	58.29
	100.00	100.00	100.00	100.00

Il résulte de ces rapports que les neuf dixièmes des enfants, plus du cinquième et moins du quart des jeunes gens au-dessous de 20 ans et plus du tiers de la population majeure, ne savent ni lire ni écrire.

Les enfants en bas âge étant mis de côté, on peut dire que les trente centièmes de la population sont entièrement dénués d'instruction. Pour le sexe masculin, la proportion est de 27.41, ou de plus du quart, et pour le sexe féminin de 33.47, c'est-à-dire d'environ le tiers.

CLASSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'APRÈS LE DEGRÉ DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

(INDIVIDUS NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE PAR 100 HABITANTS DE PLUS DE 6 ANS.)

N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	ILLETTRÉS par 100 recensés.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	ILLETTRÉS par 100 recensés.	N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	ILLETTRÉS par 100 recensés.
1	Doubs	6.9	6	Vosges	10.0	11	Aude	12.4
2	Meurthe-et-Moselle .	8.3	7	Seine	11.4	12	Rhin(Haut-)[Belfort].	12.7
3	Marne (Haute-) . . .	8.4	8	Marne	11.8	13	Côte-d'Or.	13.3
4	Jura	9.3	9	Saône (Haute-) . . .	11.9	14	Alpes (Hautes-) . . .	14.3
5	Meuse	9.7	10	Seine-et-Oise.	12.0	15	Rhône.	14.5

N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	ILLETTRÉS		N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	ILLETTRÉS		N ^o d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	ILLETTRÉS	
		par 100 recensés.				par 100 recensés.				par 100 recensés.	
16	Orne	15.9	41	Loire	29.5	66	Lot-et-Garonne . . .	41.5			
17	Ardennes	16.4	42	Pas-de-Calais	29.6	67	Aude	41.6			
18	Calvados	16.5	43	Alpes-Maritimes . . .	31.8	68	Tarn-et-Garonne . .	42.0			
19	Lozère	20.3	44	Loire (Haute-)	31.8	69	Corse	42.8			
20	Seine-et-Marne . . .	20.4	45	Charente-Inférieure.	32.2	70	Côtes-du-Nord . . .	43.2			
21	Isère	21.0	46	Saône-et-Loire	32.3	71	Indre-et-Loire . . .	43.3			
22	Oise	21.8	47	Loiret	32.4	72	Creuse	46.6			
23	Aveyron	22.0	48	Maine-et-Loire	32.4	73	Nièvre	47.4			
24	Savoie (Haute-) . . .	22.4	49	Mayenne	32.7	74	Charente	48.4			
25	Savoie	23.2	50	Gard	33.7	75	Vienne	48.6			
26	Eure-et-Loir	23.4	51	Loire-Inférieure . . .	33.7	76	Pyrénées-Orientales.	49.6			
27	Cantal	23.5	52	Ille-et-Vilaine	34.6	77	Vendée	50.8			
28	Ain	24.1	53	Puy-de-Dôme	35.9	78	Morbihan	52.1			
29	Yonne	24.2	54	Hérault	36.1	79	Allier	52.5			
30	Manche	25.9	55	Ardèche	36.4	80	Ariège	53.4			
31	Aisne	26.3	56	Nord	36.6	81	Corrèze	55.8			
32	Pyrénées (Hautes-) .	27.2	57	Sarthe	36.7	82	Finistère	56.3			
33	Bouches-du-Rhône . .	27.6	58	Sèvres (Deux-)	37.2	83	Indre	56.8			
34	Eure	27.8	59	Loir-et-Cher	37.6	84	Cher	57.3			
35	Seine-Inférieure . . .	28.7	60	Vaucluse	37.6	85	Landes	57.6			
36	Somme	28.8	61	Garonne (Haute-) . . .	37.7	86	Dordogne	60.3			
37	Pyrénées (Basses-) . .	28.9	62	Var	37.7	87	Vienne (Haute-) . . .	61.8			
38	Drôme	29.1	63	Lot	38.7						
39	Alpes (Basses-)	29.2	64	Gers	39.6						
40	Gironde	29.2	65	Tarn	40.4						
							Moyenne générale.	30.8			

Le tableau précédent fournit, pour la population de plus de 6 ans, le classement des départements suivant le degré d'instruction élémentaire. On remarquera que ce groupement offre beaucoup d'analogie avec les tableaux extraits des comptes du recrutement de l'armée et du mouvement de l'état civil, bien que ces documents s'appliquent, les premiers aux jeunes gens de 20 ans accomplis et les seconds aux personnes qui se sont mariées dans l'année.

§ 8.

POPULATION PAR SEXE ET PAR ÉTAT CIVIL.

(TABLEAU N^o 6.)

Sous le rapport de la distinction des sexes, le recensement de 1872 a donné les résultats suivants :

Sexe masculin	17,982,511	} 36,102,921	} 49.81 p. 100
Sexe féminin	18,120,410		

Ce qui correspond à un peu plus de 99 hommes pour 100 femmes (99.24).

Cette proportion des sexes a assez sensiblement varié depuis 1806 jusqu'au dernier dénombrement. C'est en 1821, c'est-à-dire peu après nos grandes guerres, que l'excédant du sexe féminin, dans la population générale, a atteint son maximum. Il n'a cessé depuis de décroître, et en 1866 le sexe masculin tendait à l'emporter; les derniers événements ont ramené l'excédant du côté du sexe féminin.

Par état civil, la population se classe ainsi :

ÉTAT CIVIL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Enfants	5,875,089	4,807,427	10,682,516
Célibataires adultes ¹	3,755,367	4,087,341	7,792,708
Mariés	7,344,519	7,316,730	14,661,249
Veufs	1,007,536	1,958,912	2,966,448
Totaux	17,982,511	18,120,410	36,102,921

La répartition proportionnelle qui en résulte présente, avec celle de 1866, les différences ci-après :

ÉTAT CIVIL.	ANNÉE 1866.			ANNÉE 1872.		
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Enfants	16.27	13.28	29.55	16.27	13.32	29.59
Célibataires adultes	10.83	11.68	22.51	10.40	11.18	21.58
Mariés	20.30	20.20	40.50	20.34	20.27	40.61
Veufs	2.55	4.89	7.44	2.79	5.43	8.22
Moyennes	49.95	50.05	100.00	49.80	50.20	100.00

On voit que, relativement à la population générale, la proportion des enfants ainsi que celle des mariés s'est légèrement accrue : 0.04 p. 100 d'une part et 0.11 de l'autre ; mais l'accroissement le plus important a porté sur les veufs : 0.24 pour le sexe masculin et 0.54 pour le sexe féminin. Tous ces accroissements se sont produits aux dépens des célibataires adultes, dont la proportion est descendue de 22.51 à 21.58, en diminution de 0.93 sur l'année 1866.

(La suite prochainement.)

1. L'âge légal du mariage étant de dix-huit ans pour les hommes et de quinze ans pour les femmes, on a considéré comme célibataires adultes les garçons et les filles au-dessus de ces âges.